



64^{ème} CONGRÈS UNCCAS

Des territoires innovants
pour un développement
social durable

Santé Social
EXPO
PARIS
27-28 SEPTEMBRE 2011

Actes

Santé Social

DS
Org.
Le Développement Social Durable

unccas
Union Nationale
des Centres Communaires d'Action Sociale

DOSSIER DE PRESSE

Contact

Hélène-Sophie Mesnage
03 20 28 07 55
hsmesnage@unccas.org
www.unccas.org

27-28 septembre 2011
Palais des congrès
Paris

Sommaire

LE SOCIAL, PILIER FONDAMENTAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE	5
▪ Quelques dates	5
▪ Pilier économique, pilier environnemental, pilier social	5
▪ L'agenda 21	6
LES CCAS/CIAS OU LE DEVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE AU QUOTIDIEN	7
▪ Sensibilisation aux économies d'énergie	7
▪ Accès à l'emploi et insertion professionnelle	8
▪ Les CCAS, promoteurs de la démocratie participative	9
▪ Les CCAS : une responsabilité sociale en tant qu'employeur et organisation	9
▪ Les partenariats public-privé au service d'une nouvelle approche de l'action sociale de proximité	10
EN TOILE DE FOND DU CONGRES...	11
▪ Une menace de suppression des CCAS/CIAS...	11
▪ Les résultats du baromètre UNCCAS-Gazette santé-social 2011	11
▪ 4 forums d'actualité	11
L'UNCCAS ET LES CCAS/CIAS EN CHIFFRES	12



**27 et 28 septembre 2011 : 64^{ème} congrès de l'UNCCAS
et Salon Santé Social Expo, au Palais des Congrès de Paris
« Des territoires innovants pour un Développement Social Durable »**

Paris, le 13 septembre 2011

Le congrès annuel des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS), les 27 et 28 septembre prochains à Paris, aura pour thème : « Des territoires innovants pour un Développement Social Durable ». Elus locaux et décideurs de l'économie sociale et solidaire débattront des enjeux sociaux des démarches de développement durable engagées ces dernières années par les collectivités locales. La manifestation sera couplée à l'un des rendez-vous majeurs du secteur : le salon « Santé Social Expo ».

Cet événement intervient dans un contexte mouvementé pour les élus locaux : comment vivent-ils le report de la réforme de la dépendance ? Jusqu'à quand pourront-ils faire face à la crise du secteur de l'aide à domicile ? Que feront-ils demain si leurs CCAS/CIAS devaient être supprimés comme le suggère une récente proposition de loi... ? Autant de questions clés pour l'avenir de l'action sociale publique de proximité.

Les temps forts du 64^{ème} congrès de l'UNCCAS

27 septembre

- **9h30- 11h30 : 3 forums d'actualité** (Dépendance / RSA / Droit au logement)
- **11h15** : conférence débat sur les résultats du **baromètre annuel des indicateurs sociaux** UNCCAS-GAZETTE SANTE-SOCIAL publié pour la 3^{ème} année consécutive
- **12h15** : **conférence de presse** en présence de Patrick Kanner, président de l'UNCCAS
- **14h15** : plénière d'ouverture

28 septembre

- **9h-12h30 : 7 forums thématiques** : « L'agenda 21 : la ville de demain se construit aujourd'hui » / « Pour un emploi durable et non délocalisable » / « Tous consommateurs, tous acteurs » / « L'innovation : socle du développement social durable »....
- **16h45-18h : 1 forum d'actualité** sur les services d'aide à domicile (2011 : année du renouveau ou du coup de grâce ?)

Santé Social Expo :

le salon de tous les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Pour la 3^{ème} édition, le Groupe Moniteur et l'UNCCAS dans le cadre de son congrès annuel proposent « **Santé Social Expo** », le salon des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

En mettant en relation la filière des décideurs publics et privés (lucratifs et non lucratifs) avec les principaux acteurs du marché, **Santé Social Expo** illustre les politiques d'intervention des collectivités territoriales dans l'univers sanitaire et social, un marché en pleine croissance.

Ainsi, plus de soixante-dix exposants issus des secteurs de la Construction et de l'équipement de bâtiments à usage médico-social, de la Gestion des CCAS/CIAS, des Services à la personne ou encore des partenaires institutionnels accueilleront près de 2 000 décideurs du social, du médico-social et du sanitaire provenant de tout le territoire.

5 conférences : « Les enjeux de la responsabilité sociale de l'entreprise » / « La sécurité sanitaire au quotidien » / « Habitat : concilier mixité sociale et générationnelle » / « Les conditions d'accueil de la petite enfance » / « CCAS-Associations : quelles relations ? »

Contacts presse congrès UNCCAS

Hélène-Sophie MESNAGE, 03 20 28 07 55

hsmesnage@unccas.org



Contact presse Santé Social Expo

Stéphane BALLISTE, 01 40 13 30 80

stephane.balliste@groupemoniteur.fr



Le social, pilier fondamental du développement durable

▪ Quelques dates

- 1992 : déclaration de Rio sur « l'agenda pour le 21ème siècle ». Les Etats sont invités à réaliser des agendas 21 nationaux et les collectivités des agendas 21 locaux.
- 1994 : 1^{ère} conférence des villes durables européennes et charte d'Aalborg.
- 1995 : sommet mondial pour le développement social à Copenhague
- 2002 : sommet mondial de Johannesburg
- 2006 : le développement durable entre dans la Constitution Française.
- Stratégie nationale du développement durable 2003 – 2008 puis 2009 – 2013 (Grenelle 1, 2)

▪ Pilier économique, pilier environnemental, pilier social

Le développement durable est traditionnellement défini comme « un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (rapport Brundtland, ONU, 1988). La démarche repose des principes transversaux de solidarité (dans le temps et dans l'espace), de responsabilité (individuelle et collective), de participation.

A ce titre, développement économique, progrès social et préservation de l'environnement sont intimement liés.

La dimension sociale du développement durable intègre des questions relatives à la mobilité des personnes, l'habitat et le logement, l'accès aux énergies, l'insertion économique, la santé, la lutte contre l'exclusion et de manière générale l'attention portée aux populations en difficulté.

*« I est clair à mes yeux que le développement durable repose sur trois piliers, le pilier social, le pilier environnemental et le pilier économique. Si les deux derniers ont été plus particulièrement mis en avant lors du Grenelle de l'environnement, c'est parce qu'il y avait une première urgence (...) le ministère en charge du développement durable était plus naturellement enclin à travailler sur cette question (...). Mais ce cap passé et les deux lois sur le Grenelle environnement votées, **c'est maintenant sur le volet social que l'accent doit être mis** (...) Cela n'aurait aucun sens et ce serait même contreproductif de laisser de côté les populations en difficulté alors que bien souvent, du fait même de leur niveau de vie, elles apportent déjà en matière d'économie d'énergie (souvent forcée) et de recyclage un apport réel à la société de non gaspillage de demain ».*

Interview de Jean-Paul Le Divenah, conseil général de l'environnement et du développement durable (instance créée en 2009), magazine Actes, septembre 2011

▪ L'agenda 21

En lien : le forum 6 « L'agenda 21 : la ville de demain se construit aujourd'hui »

L'agenda 21 est à la fois un projet de territoire (intitulé comme tel dans la loi Grenelle 2), un outil stratégique et un document opérationnel. En 2006, l'État a publié un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et d'agendas 21. Sur les quelque 770 initiatives recensées au plan national, 530 agendas 21 sont portés par des communes (source Comité 21).

L'agenda 21 poursuit 5 finalités

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- épanouissement de tous les êtres humains
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

L'agenda repose sur 4 étapes

- l'élaboration d'un diagnostic préalable sur le plan économique, social, environnemental et organisationnel
- la définition d'une stratégie à court, moyen et long termes : méthodes et moyens d'actions proposés, acteurs et partenaires impliqués, critères d'évaluation.
- la mise en oeuvre d'un programme d'actions transversales, concrètes
- l'évaluation systématique et permanente des politiques menées et des actions engagées.

Le CCAS a naturellement sa place dans l'agenda 21

- au niveau du **diagnostic** et de la **connaissance des besoins sociaux** sur le territoire (l'UNCCAS a mis à disposition de ses adhérents de nombreux outils – formations, outil « PHARES » - pour les accompagner dans leurs démarches de diagnostics territoriaux)
- au niveau de la **mise en œuvre d'actions concrètes** et utiles aux usagers
- au niveau de **l'évaluation** permanente des actions menées

Exemple : l'agenda 21 de Bordeaux, thème 5 : Intégrer les publics les plus fragiles et améliorer leurs conditions de vie

« Le contrat pour un développement durable doit contribuer au progrès social pour l'homme. Il est aussi un combat contre l'exclusion et les discriminations (...) La question de l'insertion est au coeur des politiques de développement durable. Bordeaux agit ainsi avec les habitants et les associations dans leur quartier, au côté des publics fragiles (...) Dans son rôle de coordination des institutions auprès de tous les Bordelais en difficulté, le CCAS, rassemble pour n'oublier personne, même dans les périodes les plus tourmentées. Il co-construit, dans les situations les plus complexes, l'accompagnement des publics les plus démunis, comme les jeunes en errance ou les personnes sans domicile fixe »

Les CCAS/CIAS ou le développement social durable au quotidien

Au-delà des agendas 21, de nombreuses actions, projets et autres initiatives du CCAS/CIAS contribuent à concrétiser la dimension sociale du développement durable.

▪ Sensibilisation aux économies d'énergie

En lien, les forums n°4 : « Tous consommateurs, tous acteurs : L'information et la responsabilisation » et n°5 : « La précarité énergétique : les clés pour agir en amont »

La lutte contre l'exclusion (aide alimentaire, accès aux loisirs, soutien budgétaire...) est le premier champ d'intervention des CCAS/CIAS : 81 % des membres du réseau mènent au moins une action dans ce domaine (cf. le panorama des équipements et services publié par l'UNCCAS en mai 2011).

Dans ce cadre, les CCAS sont nombreux à avoir mis en place des actions de sensibilisation aux économies d'énergie, souvent en lien avec des fournisseurs d'énergie.

Pour mémoire, d'après les résultats du baromètre UNCCAS-Gazette santé-social 2011, les « difficultés quotidiennes » rencontrées par les ménages sollicitant les CCAS/CIAS sont liées en premier lieu aux difficultés à payer leurs factures d'énergie (constat effectué par 97% des répondants ayant mentionné les difficultés quotidiennes comme motif déclencheur de nouvelles demandes d'aide, contre 92% en 2010 et 2009).

Exemple : le dispositif solidarité énergie du CCAS de Laval (50 800 habitants)

En partenariat avec ERDF et GRDF, le CCAS de Laval a mis en place une action de médiation visant à accompagner les usagers dans la résolution de leurs problèmes avec les différents fournisseurs ou le cas échéant les réorienter vers un travailleur social. Le CCAS mène cette action avec une structure associative employant des jeunes issus de zones urbaines sensibles. Parallèlement, le CCAS a développé un dispositif d'accompagnement budgétaire individuel et souhaite par le biais des difficultés financières liées à l'énergie, repérer puis proposer une aide à la gestion du budget et des conseils à la maîtrise de l'énergie. Cette aide peut être proposée sous la forme d'un accompagnement éducatif budgétaire individuel, ou par la participation à des actions collectives d'information et de conseil.

Contact : 02 43 49 47 02

■ Accès à l'emploi et insertion professionnelle

En lien, le forum 9 : « pour un emploi durable et non délocalisable »

Les CCAS/CIAS sont des acteurs locaux importants de **l'insertion sociale mais aussi professionnelle** des usagers sur leur territoire. Ils interviennent auprès de nombreux publics : bénéficiaires du RSA, personnes isolées ou éloignées de l'emploi, travailleurs pauvres, etc.

750 CCAS/CIAS adhérents à l'UNCCAS disent mener des actions spécifiques de soutien à l'insertion socioprofessionnelle, 117 d'entre eux déclarant gérer un atelier chantier d'insertion, dont 49 CCAS des villes de moins de 10 000 habitants (cf. le panorama des équipements et services publié par l'UNCCAS en mai 2011).

Exemple : l'atelier « Feris », recyclage d'ordinateurs par et pour les personnes démunies, CCAS de Fresnes sur Escault (7600 habitants)

Le CCAS a développé un atelier de reconditionnement de matériel informatique, visant la réhabilitation d'ordinateurs et de périphériques par et pour les jeunes et les familles les plus démunies. Ceci leur permet d'acquérir un outil informatique pour un coût symbolique et de bénéficier d'une formation. L'action s'inscrit dans un projet global lié au développement durable et au respect de l'environnement puisque le recyclage informatique allonge la durée de vie de l'ordinateur.

Contact : 03 27 28 51 51

Des CCAS contribuent également aux **coordinations mises en place localement** entre les différents acteurs de l'insertion et de l'emploi pour accompagner des personnes ayant des difficultés à accéder à l'emploi.

Exemple : la semaine RSE, CCAS de Mérignac (61 000 habitants)

La ville et le CCAS de Mérignac ont participé en 2010 à une série de manifestations sur le thème de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE), organisées par le Plan local pour l'insertion et l'emploi, autour du thème : la perception de la RSE : avantage ou inconvénient pour les employeurs ? Différentes actions ont été menées : table-ronde pour présenter aux entreprises la pertinence de la démarche de parrainage entre parrains en activité ou en début de retraite et demandeurs d'emploi ; conférence sur le thème : « La RSE : contrainte sociale supplémentaire ou investissement concurrentiel ? », etc.

Contact : 05 56 55 66 58

■ Les CCAS, promoteurs de la démocratie participative

En lien : le forum 4 « L'accès aux droits : un lien social durable »

Les CCAS/CIAS ont toujours développé de manière volontaire et facultative des dispositifs de lutte contre l'isolement, générateurs de lien social, dont la plupart se fondent sur la participation des usagers (ateliers d'expression ou de pratiques artistiques, démarches de revalorisation de l'estime de soi des usagers en difficulté afin de les encourager à être pleinement acteurs de leurs propres démarches d'insertion ou de réinsertion, etc.). Ces démarches, organisées de manière pérenne (comités d'usagers et autres collectifs) ou ponctuelle, répondent à l'un des principes fondamentaux du développement social durable qu'est la participation des usagers.

Exemples : le comité d'usagers du CCAS d'Angers, Pôle d'accès aux droits du CCAS de Neufchâteau, Conseil des sages au CCAS de Besançon, etc.

■ Les CCAS : une responsabilité sociale en tant qu'employeur et organisation

En lien : le forum n° 9 « Pour un emploi durable et non délocalisable »

Le CCAS, en tant qu'établissement public, peut contribuer à renforcer la dimension sociale de la commande publique notamment par le biais de l'introduction de la clause sociale dans ses marchés publics (article 14 du Code des marchés publics qui permet par exemple à un CCAS de veiller à ce qu'une entreprise répondant à sa consultation emploie et assure le suivi d'employés - chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, etc.).

A noter : le rapport de Marc-Philippe Daubresse sur « l'amélioration du rSa et le renforcement de son volet insertion », paru le 14 septembre, prévoit de « *promouvoir auprès de l'Etat (par circulaire) et des collectivités territoriales l'utilisation de la clause sociale au profit des personnes les plus en difficultés (notamment des bénéficiaires du rSa) dans les marchés publics.* »

En tant qu'organisations, les CCAS peuvent également assumer leur responsabilité sociale en impliquant leurs agents dans les démarches d'amélioration de leurs pratiques professionnelles. De nombreux CCAS se sont engagés dans cette voie.

Enfin, les CCAS, en tant que gestionnaires d'établissements, peuvent contribuer directement à la promotion de pratiques éco-responsables.

Exemple : La maîtrise de l'énergie à l'EHPAD « Gatebourse », CCAS de VASLES (1500 habitants)

L'EHPAD « Gatebourse », géré par le CCAS, est entrée depuis 2006 dans une démarche de performance énergétique. Différents travaux ont été entrepris dans ce cadre : achat d'une presse pour valoriser les déchets (cartons, plastique, fer) de l'EHPAD et des différentes structures de la commune en 2009, pose de capteurs photovoltaïques sur une toiture, etc.

Contact : 05 49 69 91 43

■ Les partenariats public-privé au service d'une nouvelle approche de l'action sociale de proximité

En lien : le forum n° 5 : L'innovation, socle du Développement Sociale Durable

Le développement durable répond à une approche globale, non sectorielle et décloisonnée. Dans ce cadre, les partenariats public-privé ouvrent de nouvelles perspectives pouvant contribuer à renforcer l'offre de services accessibles au plus grand nombre.

Si l'UNCCAS a déjà noué un certain nombre de partenariats avec des acteurs privés, que ce soit dans le domaine de l'inclusion bancaire ou de l'accès à l'énergie, c'est aujourd'hui plus globalement, dans le cadre de la démarche Ds org qu'elle a initié en 2008, que l'UNCCAS poursuit ses réflexions.

Ds org, le laboratoire d'idées de l'UNCCAS

Ds org est né, en juin 2010, de la volonté de rassembler des acteurs – personnalités, organisations, associations, entreprises – partageant, au-delà de leurs différents statuts, une même ambition : recréer du lien social. Cette approche décloisonnée est l'un des fondements des démarches de développement durable.

Un fond de dotation a été mis en place par l'UNCCAS. Abondé par les entreprises, il est destiné à permettre aux CCAS/CIAS d'expérimenter concrètement des dispositifs déployés ensuite sur l'ensemble du territoire.

Ds org dispose d'une revue : Durablement(S)

(...) « Une méthode originale consiste à se demander, dans une visée didactique d'étonnement, ce que serait le contraire d'une ville durable. Sémantiquement, en raisonnant en quelque sorte par l'absurde, on trouverait quelque chose comme la campagne éphémère. Cette autre expression, inusitée, ne veut pas dire grand chose (...) La grande question tient dans une alternative au fond assez simple. La ville durable relève-t-elle d'abord d'un bâti durable (équipements, maisons, immeubles, réseaux, etc.) ou d'habitants durables (au sens d'habitants aux comportements écologiquement et socialement vertueux) ? Cette double option peut s'incarner à travers l'un des sigles phare du sujet : le BBC. Connus pour désigner les bâtiments basse consommation (avec d'ailleurs des produits immobiliser français reconnus pour leurs performances), le BBC peut valablement désigner les bonshommes basse consommation. L'un et l'autre vont certainement bien ensemble. Il faut néanmoins savoir ce qui prime : le contenu ou le contenant, les gens ou les équipements. Or ce sont certainement les comportements et les usages qui prévalent.

« Ville durable : des bâtiments ou des bonshommes ? », Julien Damon, Durablement(S) n°5, 2011

En toile de fond du congrès...

■ Une menace de suppression des CCAS/CIAS...

Dans une proposition de loi sur la simplification des normes applicables aux collectivités locales, déposée le 4 août dernier, le sénateur Eric Doligé envisage la suppression pure et simple du CCAS....

Cette proposition de loi veut en effet supprimer l'obligation pour les communes de disposer d'un CCAS. Elle entend également autoriser toute commune (ou toute intercommunalité dotée d'un centre intercommunal d'action sociale ou CIAS) à supprimer le CCAS, établissement public local dont les missions de prévention et de développement social lui ont été confiées par la loi. Une fois dissout, la commune exercerait alors en direct les missions du CCAS.

Pour l'UNCCAS, rendre facultative la création d'un CCAS est une fausse bonne idée qui fragilise davantage l'action sociale de proximité qu'elle ne simplifie le travail des élus locaux. L'heure n'est pas aux fausses économies. Le contexte de crise invite chacun, au niveau communal et intercommunal, à prendre ses responsabilités, notamment grâce à l'action quotidienne des CCAS et des CIAS.

L'UNCCAS, qui n'a pas été consultée sur ce texte, ni même auditionnée dans le cadre du rapport parlementaire préparatoire, n'entend pas en rester là.

Elections sénatoriales obligent, l'examen de la proposition de loi n'est prévu qu'à la mi-octobre. Ceci étant, et sans attendre l'inscription du texte à l'ordre du jour du Sénat, l'ensemble du réseau national reste sur ses gardes. Prêt à monter au créneau si nécessaire.

■ Les résultats du baromètre UNCCAS-Gazette santé-social 2011

Plus de 500 CCAS/CIAS ont répondu à l'enquête UNCCAS-Gazette santé-social menée du 31 mai au 24 juin 2011.

Trois ans après le lancement du premier baromètre en 2008, les CCAS/CIAS restent plus que jamais confrontés à la progression des difficultés de leurs usagers : augmentation des demandes d'aides adressées au CCAS/CIAS, dégradation de la situation des publics déjà fragilisés...

■ 4 forums d'actualité

- report de la réforme de la dépendance
- le « A » de RSA a-t-il su faire oublier l'échec du « I » de RMI ?
- droit opposable au logement opposable : mythe ou réalité ?
- services à domicile : 2011 sera-t-elle l'année du renouveau ou celle du coup de grâce

L'UNCCAS et les CCAS/CIAS en chiffres

Association loi 1901 fondée en 1926, l'Union nationale des centres communaux d'action sociale fédère **3850 CCAS et CIAS adhérents** (6000 communes) dont l'action au quotidien concerne 68% de la population (44,5 millions de citoyens). La quasi totalité des villes de plus de 10 000 habitants, 80% des communes de 5 000 à 10 000 habitants et plus de 2000 CCAS de communes de moins de 5000 habitants sont ainsi représentés. L'UNCCAS est présidée par Patrick Kanner, adjoint au maire de Lille et Président du conseil général du Nord.

Les principaux champs d'intervention des CCAS/CIAS sont, par ordre décroissant : la lutte contre l'exclusion, l'aide à domicile, la prévention et l'animation pour les personnes âgées, la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées, le soutien au logement et à l'hébergement, la petite enfance, l'enfance/jeunesse, le soutien aux personnes en situation de handicap.

Les CCAS/CIAS en chiffres

- les CCAS gèrent **60% des logements foyers publics** répertoriés au plan national et participent à la quasi totalité des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) du pays
- les CCAS/CIAS sont aussi gestionnaires de **720 foyers restaurants, 400 Etablissements d'hébergement pour personnes âgées** dépendantes, d'accueils de jour, d'unités alzheimer...
- 1 CCAS sur deux gère un service d'aide à domicile
- 1 établissement d'accueil de jeunes enfants sur 5 est géré par un CCAS
- les CCAS représentent un budget consolidé de **2,6 milliards d'euros** et emploient près de **110 000 personnes**.

Une institution séculaire

L'origine des CCAS remonte à la Révolution française. Ils prennent officiellement le nom de centres communaux d'action sociale (et non plus bureaux d'aide sociale) en 1986, dans le prolongement des premières lois de décentralisation. Le CCAS dispose d'une personnalité juridique, d'un budget propre - composé pour une grande part d'une subvention municipale - et de personnel indépendant de celui de la commune.

Une structure paritaire

Présidé par le Maire, le CCAS est géré par un conseil d'administration qui comprend des membres élus au Conseil municipal et des membres nommés. Parmi ces derniers doivent figurer notamment un représentant d'associations dans les champs suivants : familles, personnes âgées, personnes handicapées et lutte contre l'exclusion.

Une mission de solidarité

Le CCAS agit au travers de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande d'aide sociale du type APA ou RSA - mais aussi domiciliation des demandeurs). Il agit également au travers de sa politique d'aides facultatives, au nom de sa mission de prévention et de développement social dans la commune. Il peut intervenir sous forme de prestations en nature ou en espèces, gérer des structures sociales et médico-sociales (établissements pour personnes âgées, structures d'hébergement d'urgence, etc.) et des services d'accueil de la petite enfance. Chaque année, il est tenu de réaliser une analyse des besoins sociaux de la population de sa commune.

Les CIAS

Lorsque plusieurs communes sont regroupées au sein d'un établissement public de coopération intercommunale (soit 96% des communes françaises), les CCAS des communes membres peuvent transférer tout ou partie de leurs compétences au centre intercommunal d'action social de l'EPCI. Cette démarche permet une mutualisation des moyens, notamment en milieu rural. L'UNCCAS compte plus de **200 CIAS** ou EPCI au sein de son réseau.